

MAIRIE
DE
SAVINS
77650



Téléphone 01 64 08 60 04

Télécopie 01 64 08 82 31

E-Mail mairiedesavins@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.mairie-savins.fr>

Lettre de la Municipalité N° 36 : Préservons Savins, mais de qui, de quoi ?...

Chers concitoyens, concitoyennes

Vous avez reçu un tract de l'association, « préservons Savins ». Dans toute cette prose divagatrice, et mensongère, s'il y a une seule chose sur laquelle nous sommes d'accord c'est « N'écoutez pas les calomnies ». Oui Savins est une commune où il fait bon vivre. Mais cela signifie-t-il qu'il faille vivre comme un petit village gaulois fermé aux autres ? Non, nous l'avons toujours dit nous sommes pour un développement maîtrisé qui respecte notre ruralité. Il est tout à fait désolant que ce sont ceux là même qui se sont opposés au PLU il y a 10 ans (PLU qui est imposé par la loi) qui nous ont privé de règles d'urbanisme pour nous retrouver sans document d'urbanisme (en RNU) qui se plaignent d'un développement anarchique des constructions. Mais de quoi parle-t-on ? de quelle frénésie immobilière ? La municipalité œuvre pour que le village garde son attractivité tout en préservant les espaces en veillant, avec les propriétaires qui vendent leurs terrains constructibles, à éviter un développement anarchique sur des petits espaces (en effet, la loi a fait disparaître la surface minimale constructible ou COS). Depuis 2019, 15 permis de construire ont été accordés et répartis dans l'ensemble du village sans création de lotissements. Doit-on interdire à ceux qui possèdent des biens d'en faire usage ? Que doit-on dire à ceux qui souhaitent s'installer dans notre village : nous avons un village agréable et accueillant mais pas pour vous ? Il est fini le temps où les enfants héritaient de leurs parents ou grands parents au moment de leur vie où ils pouvaient reprendre la maison familiale. L'espérance de vie (et c'est fort heureux) a beaucoup progressé, et les enfants qui veulent se loger sont contraints de partir ailleurs où de construire leur propre maison s'ils veulent rester dans leur village. Plusieurs propriétaires sont décédés ou deviennent âgés et eux ou leur famille pensent aujourd'hui à valoriser leur patrimoine, et c'est bien naturel. De plus nous avons eu 2 fermetures de classe en 6 ans, alors doit-on attendre de voir notre village s'éteindre pour tous mourir ensemble dans un village de personnes âgées mais fermé au renouvellement de population ? Qu'en pensent tous ceux qui ont pu venir vivre à Savins et qui s'y sentent bien ? Oui ils ont été heureux de pouvoir trouver un terrain, à la campagne, loin de la banlieue et de la frénésie parisienne, et cela sans pour autant que le village soit dénaturé. Les zones vertes sont très nombreuses et le restent. Nous agissons pour que le futur projet de PLU intercommunal préserve les zones naturelles et agricoles, mais en laissant la possibilité d'accueillir de nouveaux savinois.

La municipalité aurait décidé, « sans aucune concertation » de transformer le village en « zone pavillonnaire sans âme ». Il existe, en démocratie représentative, un lieu de débat qui est le conseil municipal, et chacun peut y assister afin de se rendre compte des décisions du conseil. D'autre part pour faire de la concertation sur ce projet imaginaire de zone pavillonnaire, encore faudrait-il qu'un tel projet existe ailleurs que dans l'esprit malveillant de l'association « préservons Savins ». Nous le réaffirmons, il n'existe aucun projet de ce type, et nous l'avons expliqué à deux représentantes de l'association que nous avons reçu en Mairie il y a plusieurs mois... Alors pourquoi tant de mauvaise foi. Rappelons-nous qu'en 2010 l'action de cette association s'était traduite en 2014 par la création d'une liste d'opposition pour les municipales (où ils furent battus par notre liste qui obtint 70% des voix). N'assistons-nous pas ici à une nouvelle tentative pour 2026 ?

Oui vous êtes nombreux à vous plaindre, et vous avez été nombreux à me dire que les affichages sauvages de l'association « Préservons Savins » provoquait de la pollution visuelle et donnait une mauvaise image de notre village qui ne correspond pas à la réalité.

Que de vaines polémiques sur des projets qui n'existent pas... De même, si chacun peut avoir accès aux documents d'urbanisme qui sont affichés, les demandes incessantes de l'association « Préservons Savins » pour avoir les copies de toutes les demandes de certificats d'urbanisme (qui souvent concernent de très petites surfaces boisées non constructibles), permis d'aménager ou permis de construire, viennent engorger le travail de notre secrétaire administrative. Alors, de grâce, même s'il est de bon ton de critiquer les élus pour des visées démagogiques et des intérêts personnels, laissez-nous travailler sur de vrais projets (Eglise, Maison pour Tous, Voirie, Ecole, sécurité routière, Entretien).



Extinction de l'éclairage public : Pour faire face aux défis énergétique, écologique et budgétaire, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'extinction de l'éclairage public de 20h à 6h du matin. Pas d'extinction totale car l'hiver il est important de maintenir un éclairage pour les enfants qui prennent le car scolaire. Cette mesure prendra effet fin octobre.

Nous allons également installer un luminaire avec détection de présence aux arrêts de bus rue du Carrouge et rue Grande qui ne sont pas éclairés.

Voirie :

Comme nous vous en avons informé, les travaux de voirie vont démarrer avec l'entreprise COLAS le 2 novembre pour la rue de la Fontaine, la rue du Ruisseau, et le chemin du parc. Ensuite rue du château d'eau et tronçon rue du mont. Nous savons que vous étiez nombreux à être impatients mais le travail en amont est considérable pour obtenir les financements, les devis, arbitrer, lancer les travaux. Enfin nous y sommes et gageons que le résultat soit à la hauteur de nos espérances. Afin d'éviter les surprises nous sommes accompagnés par un maître d'œuvre spécialiste en voirie.

Concernant la route de Sognolles, devant le silence de l'entreprise Pépin, nous avons mis l'affaire entre les mains de notre avocate pour lancer la procédure judiciaire.

Aménagements et remplacement des panneaux de signalisation :

Les deux virages rue du Carrouge et rue grande sont maintenant balisés, et pour accroître la sécurité cette zone sera bientôt à 30 à l'heure. Nous attendons la validation de l'ART.

Maison pour tous :

Ce projet, qui s'inscrit dans les objectifs de préservation du patrimoine, de soutien aux associations locales, de maintien de la convivialité au sein du village, et de création d'une annexe de mairie accessible aux handicapés, avance à grands pas. L'isolation ainsi que la première phase d'électricité sont terminées. Prochaine étape : la baie vitrée, la cuisine et l'aménagement du bureau (annexe mairie et salle de réunion). Démarrage des travaux des sanitaires et fin de l'électricité se feront en parallèle, ainsi que la réfection de la cave.

Eglise : L'exposition réalisée dans l'Eglise pour expliquer le projet lors des journées du patrimoine a permis d'accueillir une cinquantaine de visiteurs. Depuis nous avons rencontré notre architecte afin de lancer la phase de financement (en lien avec les services de l'Etat, le département et la région et de lancer le projet de permis de construire.

Halloween

Le samedi 29 octobre, n'oubliez pas Halloween ! Comme chaque année les enfants passeront en 3 groupes dans l'ensemble du village afin de récolter des bonbons auprès des généreux savinois. Merci de participer ! pour les enfants c'est un moment de joie, de détente et de partage... Pour les jeunes savinois, Départ place de la mairie à 14 h.

Communication : Panneau Pocket ! Téléchargez et soyez informés de l'actualité de la commune...

La municipalité a décidé de s'abonner à l'application « panneau Pocket » afin de permettre une information rapide, sur les événements qui concerne la commune et sur les informations urgentes pour les habitants. Concernant l'utilisateur, cette application est 100% gratuite et anonyme. Sur votre téléphone ou votre ordinateur vous pouvez télécharger l'application, rechercher votre commune et l'ajouter à vos favoris afin de recevoir les notifications. Cela va permettre de vous informer des événements de la commune et de faire des rappels. Plus de réactivité, plus d'information.

Recrutement d'un nouvel agent municipal : Nous aurons le plaisir d'accueillir Jean-Marc CHERTEMPS (habitant de Savins) comme employé municipal 2 jours par semaine (le mercredi et le vendredi) à partir du 2 novembre. Gaël étant seul depuis de nombreux mois, Jean-Marc viendra donc compléter l'équipe tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif en apportant de nouvelles compétences. Bienvenue à lui.

Pour le Conseil Municipal
Le Maire, Jean-Louis CHAIGNEAU

The seal of the Municipality of Savins, Seine-et-Marne, is circular. It features a central emblem with a figure and a building, surrounded by the text "MAIRIE DE SAVINS" at the top and "(Seine et Marne)" at the bottom. Two stars are positioned on either side of the central emblem.

ETAT CIVIL :

Naissances :

- MACHADO FERNANDES Daniëlla 30 septembre 2022.

Décès :

- DIOT Roger 23 juillet 2022 (Les Ormes sur Voulzie).

Je vous rappelle que nous restons à votre disposition pour toute question en contactant la Mairie par mail (mairiedesavins@wanadoo.fr) ou par téléphone (01 64 08 60 04 ou 06 98 53 12 12). Le secrétariat reste ouvert au public sur rendez-vous pour vos démarches.

Site internet : www.mairie-savins.fr est maintenant opérationnel.

Compte instagram de la commune : https://www.instagram.com/insta_savins77/